

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 256

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

### ARTICLE 33

À l'alinéa 44, substituer au mot :

« celui-ci »

les mots :

« cet établissement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.